

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny
1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 23 novembre 2006
à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire : Mme Sophie Hainard

Direction : M. Dominique Arlettaz, recteur
Mme Danielle Chaperon, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur
M. Jacques Lanares, vice-recteur
M. Philippe Moreillon, vice-recteur
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Doyens : Mme Suzanne de Treuille, HEC
M. Pierre-Yves Brandt, Théologie
M. Patrick Francioli, FBM

Excusés : Mme Anne Bielman Sanchez, Lettres
M. Lukas Baumgartner, FGSE
M. Laurent Moreillon, Droit
M. Bernard Voutat, SSP

Présents :

Andronicos Dimitri, Bendahan Samuel, Bonetti Josiane, Bouvier David, Dalla Piazza Pascale, Dauwalder Jean-Pierre, Fasel Nicolas, Favre Anne-Christine, Genton Isabelle, German Rebecca, Gétaz Fanny, Gilbert Philippe, Graf Rebecca, Guinard Marie-Thérèse, Guy Lionel, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Henchoz Guillaume, Hottelier Damien, Maggetti Daniele, Marillier François, Meyer Yannick, Morard Alain, Pache Stéphanie, Panese Francesco, Péclard Antoine, Peter Hansjörg, Petrovay Sylvie, Reynard Emmanuel, Romano Serena, Schild Laurent, van Ackere Ann, Wenger Lilian, Zigliani Julien (32)

Excusés :

Bosman Fredrik Theodoor, Cullati Stéphane, Dubey André, Leresche Jean-Philippe, Römer Thomas, Tissot Jean-Daniel, Usunier Jean-Claude (7).

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2006
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - de la Direction
 - du Bureau
 - des Commissions
3. Elections aux Commissions
4. Budget
5. Plan Stratégique de l'UNIL (premier débat)
6. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16 h.25.

Le Président demande aux membres du Conseil de respecter l'heure indiquée pour le début de la séance. Si cette heure ne convient pas et que cela concerne un grand nombre de participant-e-s alors un changement d'heure sera envisagé.

1. Formalités

Désignation des scrutateurs

Messieurs Antoine Péclard et Lionel Guy sont désignés scrutateurs pour la durée de la séance.

Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2006

Le procès-verbal est adopté sans discussion et avec remerciements à son auteure.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2. Communications

- de la Direction

La Direction ajoute quelques précisions quant à l'e-mail concernant les résultats de l'audit sur la gestion des fonds de l'Unil qui a été adressé hier à l'ensemble de la communauté universitaire. Le cas mentionné comme posant problème est lié à la gestion des fonds d'un projet important. L'auditeur a été très satisfait car seulement trente pièces comptables sur mille six cent seize ont posé problème.

Le périmètre de cet audit dépassait la FBM. Néanmoins la question de soumettre l'ensemble de l'Unil à cet audit s'est posée. Le Conseil d'Etat et la Direction pensent que cela n'est pas nécessaire car le résultat de cet audit montre un bon fonctionnement général.

- du Président

Pas de communications de la part du président.

- des Commissions

Pas de communication des Commissions.

3. Elections aux Commissions

Commission des Finances et de Gestion :

Deux candidatures ont été reçues. Ces deux candidatures répondent au souci de représentativité. Aucune autre candidature n'est proposée. Les deux candidat-e-s sont élu-e-s par acclamation.

Commission Législative :

Mme la Professeure Anne-Christine Favre (Droit) propose sa candidature. Il est rappelé que la présidence de cette Commission sera désignée en l'interne. Aucune autre candidature n'est proposée. Madame la Professeure A.-C. Favre est élue par acclamation.

4. Budget (annexe : rapport de la Commission de Finances et de Gestion)

Un détail de procédure est explicité. Il y a deux moments de l'année où le budget est vu par le Conseil. En-dehors de ces deux moments, le Conseil ne revoit pas le budget, à part si des changements importants interviennent (coupes budgétaires par exemple).

Le Président de la Commission, M. le Professeur Jean-Pierre Dauwalder présente le rapport de la Commission des Finances et de Gestion aux membres du Conseil. (voir rapport en annexe). M. le Professeur J.-P. Dauwalder demande au Conseil de prendre acte de la version définitive du budget 2007 qui va être transmise au Grand Conseil. Le budget a peu changé depuis la dernière consultation, néanmoins il peut subir des modifications lors de sa consultation en décembre par le Grand Conseil.

M. le Recteur Dominique Arlettaz remercie la Commission des Finances et de Gestion pour le travail effectué.

Le changement principal avec le budget présenté en mai est lié aux charges de la FBM car il a été décidé d'identifier les coûts de recherche et d'enseignement au CHUV. Ainsi, le montant est maintenant versé à la FBM qui le reverse ensuite au CHUV.

Le budget présenté est déficitaire de plus de 12 millions. Afin de corriger cela, la Direction a pu obtenir une augmentation de budget de 3 millions du Conseil d'Etat. Les 9 millions restants seront obtenus par dissolution du FRI pour un montant équivalent. Cette dissolution sera compensée par une utilisation restrictive du FRI pendant l'année à venir.

Actuellement le FRI contient 35 millions, dont 9 sont déjà attribués, soit 6 millions pour SVS et 3 millions pour des projets de Faculté.

M. le Recteur Dominique Arlettaz informe ensuite qu'une indexation des salaires de 0,25% serait prévue. Ceci serait accompagné de l'annulation des 2% de contribution de crise prélevée sur les salaires. Mais ces chiffres sont sous réserve des discussions au sein du Grand Conseil.

5. Plan Stratégique de l'UNIL (premier débat)

Le Président, M. Samuel Bendahan, rappelle que ce débat, sur le plan stratégique, va déboucher sur des prises de positions. Suite aux discussions qui vont avoir lieu lors de ce débat, le Président va tenter de rédiger une résolution sur le plan stratégique. Cette résolution sera revue, discutée et adoptée ou non lors de la prochaine séance en janvier.

Le Président propose un fonctionnement pour le débat. On commencera avec une discussion sur la vision : les impressions générales sur le document global, les thèmes jugés importants du document. Puis la discussion portera sur les motivations : remarques ou commentaires sur les motivations globalement. Finalement les objectifs et intentions : objectif par objectif en se focalisant sur les grands thèmes identifiés.

Aucune opposition à ce fonctionnement n'est faite.

M. le Recteur Dominique Arlettaz fait deux remarques d'introduction. Il précise tout d'abord l'objectif du document tel que prévu par la loi. La Direction met en oeuvre une politique générale de l'Unil et doit la soumettre au Grand Conseil. Une fois que le plan stratégique est adopté par le Grand Conseil, il sert de contrat entre ce dernier et la Direction sur cinq ans. Il s'agit donc aussi d'un document important qui servira de base pour l'attribution des financements à l'Unil sur les cinq prochaines années.

La seconde remarque porte sur la rédaction du document. En effet, il lui manque encore une introduction, qui sera écrite plus tard par la Direction, ainsi que 2 annexes dont une sur les données chiffrées et objectives de l'Unil, et une deuxième sur l'impression de la Direction sur l'évolution de la politique universitaire Suisse. Ces deux annexes seront rédigées pour la séance de janvier.

M. le Recteur Dominique Arlettaz souligne encore que les intentions sont rédigées de façon très condensée afin de ne pas allonger le document.

Les remarques faites sur le document en général sont positives. M. le Professeur Francesco Panese verbalise la qualité de ce travail : ce plan stratégique est remarquable.

Vote : une majorité évidente des membres du Conseil approuvent cette affirmation.

Les membres du Conseil mettent en avant plusieurs grands thèmes sur lesquels ils aimeraient débattre.

Plusieurs points sont soulevés :

- La notion de compétences « utiles » au niveau de l'enseignement.
- Une demande de solidification de la partie sur la promotion de la relève avec d'éventuelles mesures pour favoriser l'accès des femmes aux postes de professeurs.
- La question de l'accès aux études est jugée peu précise dans les termes. Il est demandé quelque chose de plus concret par rapport aux aides financières accordées aux étudiant-e-s.
- Des questions sont posées sur la place de l'Ecole de médecine et ses liens avec l'Université.
- Il est souligné qu'il y a dans ce plan stratégique beaucoup de projets très intéressants. Néanmoins, il reste le problème de capacité financière limitée du Canton.
- Plusieurs termes très connotés utilisés dans ce projet de plan dérangeant. Sont mis en avant le terme de "loyauté naturelle" lié à la notion d'esprit communautaire fort.
- Les concepts exposés aux pages 11, 12 et 13 au sujet du soutien et du développement de la recherche comportent plusieurs points flous ou opaques qu'il faudrait clarifier.
- Il est souligné que la notion de liberté académique pour les étudiant-e-s est absente de ce projet de plan.
- Il est souhaité que le problème de la scolarisation des études soit soulevé, ceci autant au niveau du BA que du MA.
- Il est soulevé que, dans la vision, les Facultés de Biologie et de Médecine et de la HEC sont mentionnées mais pas les autres facultés.
- Il est demandé de remplacer dans l'expression « l'homme et le vivant » « homme » par « humain ».
- L'interaction Unil / société serait à mentionner.

- Les programmes Master et Ecoles doctorales sont la force de cette université. Quels soutiens possibles ?
- Il est demandé quels sont les instruments et les bases permettant d'évaluer si les objectifs contenus dans ce plan stratégique sont atteints ou pas ?

Discussion sur la vision :

Une première discussion est engagée sur la mention des facultés FBM et HEC mais pas des autres, ceci aussi aux points 6 et 7.

M. le Recteur Dominique Arlettaz explique que leur objectif est de donner une attention à toutes les facultés. Mais il y a ici, à l'Unil, un pôle important en HEC et en FBM, et c'est un atout à mettre en valeur.

Plusieurs membres du Conseil mettent en avant qu'il y a effectivement un pôle, mais que les autres facultés sont tout même sous représentées.

M. le Recteur Dominique Arlettaz dit que les autres facultés sont mises en valeur à l'interne du plan stratégique. Il cite par exemple plusieurs projets et plusieurs priorités transverses.

M. le Professeur Daniele Maggetti propose l'ajout au point 1 d'une mention de type "particulièrement dans les sciences humaines"

Vote : une majorité évidente des membres du Conseil souhaite qu'il soit fait mention des sciences humaines et de l'environnement dans la vision.

La question du remplacement de « l'homme et le vivant » par l' »humain et le vivant » est posée.

Avec 7 voix pour et la majorité contre, ce changement n'aura pas lieu. Il est quand même proposé de mettre une majuscule à « homme » afin de diminuer la confusion.

Motivation :

Plusieurs membres du Conseil souhaitent qu'il soit précisé que l'Unil fonctionne de façon participative. Cette communauté forte est liée, fidèle.

Vote : à une majorité évidente les membres du Conseil demandent que cette notion de communauté participative soit soulignée.

Il est demandé qu'il y ait un débat sur ce qu'est la politique de la relève.

Les grands thèmes :

Plusieurs remarques générales sont énoncées.

Au point 3.1, deuxième intention. Une demande est faite qu'il soit écrit que cela se fait de façon symétrique. C'est-à-dire qu'il soit aussi mentionné la mise en place d'enseignements de sciences humaines en sciences naturelles.

M. le Recteur Dominique Arlettaz dit que cela est déjà en cours.

Il est répondu qu'il y avait encore beaucoup de choses à mettre en place à ce niveau-là.

Il est demandé qu'il soit mentionné que la massification des études en cours ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Il est demandé ce qu'est « cette massification » ? Est-elle une augmentation du nombre ou un élargissement de l'accès aux études ?

Compétences utiles.

Un débat s'engage autour de cette notion de compétence « utile ». Il est affirmé que les études de médecine se doivent d'apprendre des gestes utiles et immédiatement reproductibles et donc dans ce cas l'enseignement technique est non négligeable. D'un autre côté, il est souligné la crainte d'un utilitarisme prononcé dans le cadre, par exemple, des sciences humaines. Il est encore souligné que pour une entreprise, il est souvent intéressant que les compétences acquises par l'étudiant-e soient utiles à cette même entreprise.

M. le vice-recteur Jacques Lanarès précise la volonté de la Direction dans l'utilisation de ce terme. En effet, cela a visiblement été mal compris. Tout d'abord la « compétence » n'exclut pas la « connaissance ». Ensuite, leur idée est différente. L'Unil n'est, ni une HES, ni une école professionnelle. Ainsi, le but est de former des personnes qui pourront s'adapter dans des contextes très différents. Il ne s'agit donc pas d'une vision utilitariste.

Devant ces soucis d'interprétation et de compréhension, il est demandé que la formulation soit revue afin d'éviter les mauvaises compréhensions et de ne pas donner un sens négatif de l'enseignement.

Vote : une majorité évidente se prononce en faveur de cette formulation.

“Scolarisation”

M. Lionel Guy dit que le renforcement des Ecoles doctorales est une bonne chose, mais qu'il faut qu'elles soient de qualité et que la motivation des doctorant-e-s soit une motivation qualitative et non pas réglementaire. Cela implique entre autres un financement suffisant.

M. le Recteur Dominique Arlettaz dit qu'il y a un grand renforcement des Ecoles doctorales en Europe. La CUSO a mis en place 15 programmes doctoraux. La CRUS a la volonté de demander des fonds pour des programmes doctoraux supplémentaires.

Le but de l'Unil est de donner une possibilité aux doctorant-e-s de suivre des enseignements en plus, et ceci de façon non obligatoire. La qualité de ces programmes se baserait sur la CUSO. L'Unil compte sur le programme de la CRUS pour le financement de ce projet.

Cette précision rassure les membres du Conseil qui ont constaté avec la mise en place du système BA/MA une rigidification du cadre d'étude amenant une déresponsabilisation des étudiant-e-s.

En résumé, les points mis en avant par les membres du Conseil sont une inquiétude face à

- la diminution de souplesse et donc une déresponsabilisation des étudiant-e-s.
- un élargissement des programmes d'Ecoles doctorales au niveau européen et international.
- un soutien clair aux Masters en tant que moyen d'accès à la recherche.

Personne ne s'oppose à ces remarques.

Recherche :

Il est regretté que le seul paragraphe qui parle de la recherche soit le 3ème paragraphe. Une question est posée : quelle est la politique de notre Université par rapport à la recherche ?

Une discussion s'engage au sujet d'une phrase à la page 9 qui parle de stimuler et valoriser l'innovation pédagogique.

Il est souligné qu'il y a une grande tension entre la recherche et l'enseignement. Par exemple l'enseignement n'est généralement pas privilégié dans le choix des professeurs. Ce qui va être regardé sera plus la liste des publications. Alors un paragraphe qui permet de valoriser l'enseignement est important car ce n'est pas souvent le cas.

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond qu'un choix est fait de privilégier les jeunes chercheurs, c'est-à-dire de se concentrer sur l'encadrement et les jeunes chercheurs.

Un membre du Conseil souligne que la Direction affirme une priorité et qu'il s'agit du but de ce document

M. le Recteur Dominique Arlettaz dit que la question des sources des financements est effectivement fondamentale. Pour les ambitions de l'Unil, il faut des sources de financements. Elles seront peut-être insuffisantes, mais le but ici est de proposer des projets que l'on pourrait faire. Il y a un espoir que les ressources augmentent.

Comment peuvent-elles augmenter ?

Les Chambres fédérales vont augmenter de 6% le financement en faveur de l'enseignement. Il y a actuellement des discussions serrées au niveau fédéral pour que la proportion en faveur des Universités ne soit pas minime.

De même au niveau Cantonal, entre 2006 et 2007 il y a eu une augmentation de 3 millions, ce qui n'est pas négligeable.

Il y a ainsi une marge de manœuvre et les projets proposés sont donc des projets réalistes, ceci encore plus avec le soutien des membres de la communauté universitaire.

Plusieurs membres du Conseil souhaiteraient que la recherche interdisciplinaire soit plus mise en avant. Il est rappelé qu'Anthropos est entré dans les esprits de l'Unil ainsi que des Politiques. Il s'agit d'une plate-forme à laquelle la communauté ainsi que les fondations ont accès. C'est une bonne image de ce qui se passe au niveau interdisciplinaire.

Plusieurs membres du Conseil sont embêtés par la mention de l'apport de fonds externes comme critère d'évaluation des chercheurs. En effet, un chercheur ne doit pas devoir passer son temps à chercher des fonds au détriment de ses recherches. De plus, il y aurait un réel danger de ne plus financer des projets que d'autres ne veulent pas financer. Ce serait une réelle limitation de la créativité et des innovations.

M. le Vice-recteur Philippe Moreillon répond que l'évaluation d'un dossier est multifactorielle. Elle est basée sur la qualité de l'enseignement, la production scientifique ainsi que sur la génération de fonds. L'importance d'un critère ou d'un autre dépend beaucoup des cas. La volonté de la Direction est de ne pas trop préciser pour ne pas mécaniser ce processus d'évaluation.

Il est demandé de quel cas d'évaluation il est question ? S'agit-il de cas d'embauche, de cas d'évaluation en cours d'emploi ?

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond que cela dépend beaucoup de la discipline. L'évaluation intervient dans les renouvellements des mandats ainsi que dans le recrutement des professeurs.

M. le Recteur Dominique Arlettaz explicite l'intention de cette puce. Il constate que 15 à 20% du budget se fait par des apports de fonds externes. Il lui semble ainsi important d'essayer de faciliter des individus qui ont pu obtenir des fonds externes. L'intention est de plutôt favoriser 2 ou 3 projets qui gagnent plutôt que de présenter de multiples projets qui soient bien placés mais qui ne gagnent pas.

Les membres du Conseil sont un peu rassurés par ces clarifications.

Vote : au point 3.1, 1ère phrase : recherche au détriment de l'enseignement.

6 personnes s'expriment en faveur de cela.

Il est demandé de ne pas oublier de mentionner la BCU. Ce sont deux budgets différents certes, mais la BCU est complémentaire de l'Université.

De même, une demande est faite pour mentionner l'Institut Suisse de Droit Comparé. En effet, cet Institut a dans sa bibliothèque une grande partie du fond bibliothécaire de la Faculté de Droit.

Vu l'heure avancée, et suite à un vote à une majorité évidente et à l'importance de cette discussion, la suite du débat consacré au plan stratégique est reportée à une séance extraordinaire fixée au jeudi 14 décembre 2006 à 16h15.

7. Divers et interpellations

M. Lionel Guy remercie la Direction pour la réponse donnée à son interpellation.

La séance est levée à 18 h.45.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 15 novembre 2006.

Annexe : Rapport de la Commission de Finances et de Gestion – (sera envoyé séparément)